

Logo corporatif

Le logo doit toujours être reproduit à partir du dessin électronique original et respecter les normes graphiques établies. Les altérations au logo sont strictement défendues. Que le logo soit employé sur un fond de couleur, une photo ou une séquence vidéo, il doit toujours apparaître de façon à maximiser le contraste pour faciliter sa lecture.

VERSION COULEUR

(sur fond blanc seulement)



TOURISME
OUTAOUAIS

0 % (blanc)

VERSION NOIRE

(sur fond jusqu’à 50 % de densité)



TOURISME
OUTAOUAIS

0 % (blanc)

VERSION INVERSÉE

(sur fond entre 50 % et 100 % de densité)



TOURISME
OUTAOUAIS

50 % (gris moyen)

100% (noir)

ESPACE DE DÉGAGEMENT



Espace de dégagement – aucun élément visuel ou texte ne peut apparaître dans cette zone.

Utiliser le « O » du mot Outaouais dans le logo pour déterminer l’espace de dégagement.

LARGEUR MINIMALE



TOURISME
OUTAOUAIS

1 po (2,5 cm)



TOURISME
OUTAOUAIS

1,44 po (3.65 cm)

COULEURS OFFICIELLES

S’il est impossible d’utiliser ces couleurs, attribuer la couleur la plus foncée disponible.



CMYK 0-100-29-0
PMS 213



CMYK 0-0-0-75
Gris 75 %



Noir 100 %



Blanc pur

UTILISATION DU LOGO CORPORATIF

Tourisme Outaouais utilise le logo corporatif dans ses communiqués de presse, lettres officielles et sur ses réseaux sociaux corporatifs dont [LinkedIn](#) et [Facebook](#).

Nos membres et partenaires doivent utiliser le logo corporatif dans les communiqués de presse, visibilité ou autres communications qui mentionnent Tourisme Outaouais en tant que partenaire ou commanditaire d’une initiative.